

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 16 décembre 1969

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

AFFAIRES INDIENNES ET NORD CANADIEN

[Français]

M. Ian Watson (Laprairie) présente les 1^{er} et 2^e rapports du comité permanent des affaires indiennes et du Nord canadien.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui].

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

ADOPTION DU 3^e RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Ovide Laflamme (Montmorency) propose que le 3^e rapport du comité permanent des privilèges et élections, présenté à la Chambre le jeudi 11 décembre 1969, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

LES TRANSPORTS AÉRIENS

GRÈVE POSSIBLE DES CONTRÔLEURS DU TRAFIC—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME EN VERTU DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

M. John Lundrigan (Gander-Twillingate): Monsieur l'Orateur, je prends la parole, en vue d'obtenir le consentement unanime de la Chambre pour proposer une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Je parlerai aussi brièvement que possible.

Le problème qui fait l'objet de la motion est de nature urgente, étant donné la position du Canada dans les affaires internationales. Par suite de l'accord multilatéral conclu à la conférence de l'Aviation civile internationale tenue à Chicago en 1944 et d'environ 25 accords bilatéraux conclus depuis lors, le Canada s'est engagé à accorder de pleins droits d'atterrissage au Canada, de même que des services de vol sûrs et satisfaisants dans les régions sous notre dépendance aux pays signataires des accords susmentionnés. Les pays membres aux termes de ces conventions se sont engagés à accorder des droits réciproques au Canada. Au point de vue juridique donc, les pays membres aux termes de ces

accords internationaux pourront refuser au Canada des droits réciproques, si nous négligeons de faire honneur à nos engagements internationaux, ce qui se produirait si les services de contrôle étaient suspendus.

Si j'ai bien le consentement unanime, j'aimerais proposer, avec l'appui du député de Peace River—de Saint-Jean-Est, ou de n'importe quel autre député à vrai dire:

Que la Chambre étudie les répercussions de caractère urgent et important de la grève imminente des contrôleurs du trafic aérien du Canada et l'atteinte à la réputation du Canada qui en résultera en raison de nos engagements internationaux.

• (2.10 p.m.)

M. l'Orateur: Comme le député l'a lui-même signalé, la Chambre peut examiner la motion maintenant aux termes de l'article 43 du Règlement, pourvu qu'il y ait consentement unanime. Je demande donc à la Chambre si elle y consent à l'unanimité.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime. On ne peut débattre la motion en ce moment.

L'IMMIGRATION

LE NOMBRE D'IMMIGRANTS

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, certains députés ont récemment soulevé la question de la politique d'immigration en faisant allusion à l'annonce d'une diminution du nombre des immigrants au cours des neuf premiers mois de 1969. J'ai promis, je crois, de commenter la situation à la Chambre.

S'il est vrai qu'en termes absolus, il y a eu un déclin général, particulièrement en ce qui concerne les immigrants venant d'Europe, je peux néanmoins annoncer à la Chambre que nous attendons quelque 165,000 arrivées au total cette année. Cela représente une baisse d'environ 10 p. 100 par rapport à l'année dernière.

Je tiens cependant à faire remarquer que l'année sera la cinquième, quant au nombre d'immigrants, parmi les quinze dernières années. En fait, les neuf premiers mois de cette année dépassent déjà le chiffre total enregistré pour neuf des vingt dernières